

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 janvier 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1639)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 1185

présenté par
M. Peiro

ARTICLE 16

À la fin de la dernière phrase de l'alinéa 6, substituer au mot :

« minoré »

le mot :

« minorée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.